

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL  
TENUE LE LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020 À 20 H**

---

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5

**2020-12-010 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE**

**ATTENDU** Que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** Que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** Que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** Qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** Que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** Que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** Que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Mona S. Morin

**APPUYÉE DE :** Monsieur Réal Jean

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

De proclamer la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil municipalité alliée contre la violence conjugale.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

EXTRAIT certifié conforme  
Le 15 décembre 2020



**M. Normand Teasdale, maire**



**Mme Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière**

Le procès-verbal n'est pas adopté.